

SECTION 1 : PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: MA330 ADHESIVE
N° de stock: IT731
Nom du fabricant: ITW Performance Polymers
Adresse: 30 Endicott Street
 Danvers, MA 01923
Téléphone pour informations générales: (978) 777-1100
Téléphone pour urgences: (800) 424-9300
CHEMTREC: For emergencies in the US, call CHEMTREC: 800-424-9300

HMIS	
Danger pour la santé selon	2*
Danger d'incendie	3
Réactivité	2
Protection personnelle	X

* Effets chroniques sur la santé

SECTION 2 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient
2,6-Di-tertiary-butyl-para-cresol	128-37-0	1 - 5 par poids
Chlorosulfonated polyethylene	68037-39-8	10 - 30 par poids
Maleic acid	110-16-7	1 - 5 par poids
Methyl Methacrylate Monomer	80-62-6	30 - 60 par poids
Non-hazardous ingredients.	N/A	5 - 10 par poids
Trade secret.	N/A	5 - 10 par poids
Carbon tetrachloride	56-23-5	0.1 - 1 par poids

SECTION 3 : IDENTIFICATION DES RISQUES:

Apperçu des procédures d'urgence: AVERTISSEMENT ! Inflammable. Nocif. Agent de sensibilisation cutanée.. Irritant.
Voie d'exposition: Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.
Effets potentiels sur la santé:
Yeux: Peut causer une irritation modérée, une sensation de brûlure, un larmoiement, des rougeurs et une enflure. Une surexposition risque de causer un larmoiement, une conjonctivite, des dommages à la cornée et des lésions permanentes.
Peau: Peut causer une irritation cutanée sous forme de démangeaisons, rougeurs, éruptions, urticaire, brûlures et enflure. Des réactions allergiques sont possibles. Peut causer une sensibilisation cutanée et une réaction allergique devenant évidente lors d'une nouvelle exposition au produit.
Inhalation: Produit irritant les voies respiratoires. Une concentration élevée de ce produit peut causer des étourdissements, des maux de tête et des effets anesthésiants. Chez certaines personnes sensibles, peut causer une sensibilisation respiratoire avec symptômes semblables à ceux de l'asthme.
Ingestion: Cause une irritation, une sensation de brûlure dans la bouche, dans la gorge et dans les voies gastro-intestinales, ainsi que des douleurs abdominales.
Effets chroniques sur la santé: Un contact cutané prolongé peut causer des brûlures avec de fortes rougeurs, une inflammation et la destruction possible de tissus.
Signes/symptômes: Toute surexposition risque d'entraîner maux de tête, étourdissements, nausées et vomissements.
Organes cibles: Yeux. Peau. Appareil respiratoire. Appareil digestif. Foie. Reins. Fonction olfactive.
Aggravation des conditions préexistantes: Les personnes ayant des antécédents d'affections cutanées, d'asthme, d'allergies ou de sensibilisation peuvent être plus sensibles aux effets de ce produit.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Contact oculaire: Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané: Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.
Autres soins d'urgence:	À cause des risques d'aspiration dans les poumons, NE PAS faire vomir si ingéré. Faire boire de l'eau pour diluer la substance dans l'estomac. Si un vomissement vient naturellement, la victime doit s'incliner vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Inflammabilité:	Inflammable. Gouttelettes fines explosives sous le point d'éclair.
Point d'éclair:	50°F (10°C)
Méthode de point d'éclair :	Coupelle fermée, TAG (TCC)
Température d'auto-inflammation:	789°F
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	1.7%
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	12.5%
Instructions de lutte contre les incendies :	Évacuer toutes les personnes non protégées. Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients exposés au feu et réduire les risques de rupture. Ne pas entrer dans un espace clos où fait rage un incendie sans porter une combinaison protectrice complète. Si possible, tenter de contrôler l'incendie avec de l'eau.
Agent extincteur:	Pour combattre un incendie avec combustion de ce produit, utiliser du dioxyde de carbone (CO2) ou un agent extincteur sec.
Agent extincteur peu recommandé:	L'eau peut causer un moussage.
Équipement protecteur:	De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.
Risques d'incendie peu communs:	Une polymérisation peut survenir dans des récipients hermétiquement fermés contenant ce produit et soumis à des températures élevées, lesquels risquent alors une rupture explosive pouvant déclencher un incendie.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles:	Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.
Précautions environnementales:	Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.
Mesures de nettoyage des déversements:	Absorber le déversement avec du matériau inerte (e.g. sable ou terre sec), et placer dans un récipient de déchets chimiques. Fournir une aération. Collecter tout déversement à l'aide d'un outil anti-étincelles. Placer dans un récipient approprié pour évacuation. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection. Après l'enlèvement des matières déversées, enlever les derniers résidus avec de l'eau et du savon. Inflammable, éliminer les sources d'allumage. Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs peuvent s'écouler le long des surfaces vers une source d'inflammation distante et provoquer un retour de flammes. Ventiler le secteur. Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il l'est indiqué en section 8.
Autres précautions:	Pomper ou enlever à la pelle dans des récipients de stockage ou d'élimination. Ajouter de l'inhibiteur pour éviter toute polymérisation.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer les vapeurs et les gouttelettes en suspension du produit. Le matériau accumulera des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'inflammation). Appliquer les procédures appropriées de mise à la terre. Ne pas réutiliser les récipients sans avoir effectué de nettoyage ou de reconditionnement approprié.
Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur, des matériaux combustibles, de la lumière directe du soleil et des substances incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
Procédures pour manipulations spéciales:	Prévoir une ventilation/protection respiratoire appropriée contre les produits de décomposition (voir section 10) durant les opérations de soudure et de découpage au chalumeau, ainsi que pour éviter les inhalations de poussières durant le ponçage/rectification du produit durci. Du liquide ou des résidus de vapeur dangereux risquent de rester dans le récipient vide. Ne pas réutiliser, chauffer, brûler, pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler, exposer aux étincelles, aux flammes ou aux sources d'inflammation de récipients vides sans un nettoyage et une remise en état commerciaux appropriés.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE - DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Mesures d'ingénierie :	Utiliser une mesure d'ingénierie telle que des enceintes d'isolement, une ventilation aspirante locale ou toute autre mesure ingénierie pour contrôler les niveaux aérogènes en dessous des limites d'exposition recommandées. Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Lorsque des systèmes de ce type ne sont pas efficaces, porter un équipement de protection individuel adéquat, qui fonctionne de manière satisfaisante et respecte les normes OSHA ou d'autres normes reconnues. Consulter les procédures locales pour ce qui est de la sélection, formation, inspection et maintenance de l'équipement de protection individuel.
Protection des yeux/du visage :	Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.
Description de la protection cutanée :	Porter des gants de protection et tout autre vêtement protecteur approprié afin d'éviter les contacts cutanés. Consulter les données de perméabilité fournies par le fabricant des équipements protecteurs.
Protection des voies respiratoires :	Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.
Autre équipement de protection :	Les installations qui stockent ou utilisent cette substance doivent avoir un poste de sécurité avec douche oculaire et douche déluage.

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS

2,6-Di-tertiary-butyl-para-cresol :

Directives ACGIH: 2 mg/m³
TLV-TWA: 2 mg/m³ Fraction de vapeur inhalable (IVF)

Methyl Methacrylate Monomer :

Directives ACGIH: 50 ppm
Agent sensibilisant.: Sen
TLV-STEL: 100 ppm
TLV-TWA: 50 ppm

Directives OSHA: 100 ppm
PEL-TWA: 100 ppm

Carbon tetrachloride :

Directives ACGIH: 5 ppm
Peau: oui
TLV-STEL: 10 ppm
TLV-TWA: 5 ppm

Directives OSHA: 10 ppm
PEL-Ceiling/Peak: 200 ppm Peak
PEL-Ceiling/Peak: 25 ppm
PEL-TWA: 10 ppm

Notes : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence de l'état physique :	Pâte.
Couleur:	blanc cassé.
Odeur:	Fragrant.
Point d'ébullition:	213°F (100.5°C)
Point de fusion:	-54°F (-47.7°C)
Gravité spécifique:	0.93-1.05
Solubilité:	Indéterminée.
Densité de vapeur:	3.5 (air = 1)
Pression de vapeur:	28 mmHg @68°F
Point D'Évaporation:	3 (butyl acetate = 1)
pH:	Indéterminée.
Formule moléculaire:	Mélange
Poids moléculaire:	Mélange
Point d'éclair:	50°F (10°C)
Méthode de point d'éclair :	Coupelle fermée, TAG (TCC)
Température d'auto-inflammation:	789°F
Teneur en COV:	<50 g/L mixed.
Pourcentage de solides en poids	Indéterminée.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Instable.
Polymérisation dangereuse:	Une polymérisation peut survenir sous certaines conditions.
Conditions à éviter:	Chaleur extrême, étincelles et flammes vives. Matériaux incompatibles, oxydants et conditions favorisant une oxydation. Atmosphère sans oxygène ou couverture de gaz inerte. Conditions de gel. Ce produit peut ramollir la peinture et le caoutchouc.

Matériaux incompatibles: Agents oxydants (par ex., peroxydes, nitrates), agents réducteurs, acides, bases, composés d'azote, métaux catalytiques (par ex., cuivre, fer), halogènes. Initiateurs de radicaux libres. Éliminateurs d'oxygène.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

2,6-Di-tertiary-butyl-para-cresol :

Numéro RTECS: G07875000

Yeux: Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 100 mg/24H

Peau: Contact avec la peau - Rat : >2000 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Contact avec la peau - Souris : 5 gm/kg/4W (Intermittent) [Poumons, thorax et respiration - Variations de poids des poumons En relation avec données chroniques - mort]
Contact avec la peau - Humain : 500 mg/48H
Contact avec la peau - Lapin : 500 mg/48H

Ingestion: Orale - Souris LD50: 650 mg/kg [Comportement - Tremblement Poumons, thorax et respiration - Œdème pulmonaire chronique]
Orale - Souris LD50: 650 mg/kg [Comportement - Tremblement Comportement - Ataxie Poumons, thorax et respiration - Autres changements]
Orale - Rat LD50: 890 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Souris LD50: 1040 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Maleic acid :

Numéro RTECS: OM9625000

Yeux: Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 1%/2M [grave]
Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 100 mg [grave]

Peau: Contact avec la peau - Souris TDLo: 600 mg/kg/3D (Intermittent)

Inhalation: Inhalation - Rat LC50 : >720 mg/m³/1H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Ingestion: Orale - Rat LD50 : 708 mg/kg [Comportement - Convulsions ou effet sur seuil d'attaque Comportement - Faiblesse des muscles Système gastro-intestinal - Ulcération ou saignement de l'estomac]
Orale - Souris LD50 : 2400 mg/kg [Effets oncogènes - Actif comme agent anticancéreux]

Methyl Methacrylate Monomer :

Numéro RTECS: OZ5075000

Yeux: Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 150 mg

Peau: Contact avec la peau - Humain : 2 pph [Peau et phanères - Dermatite, allergique (Après une exposition topique)]
Contact avec la peau - Lapin : >5 gm/kg [Peau et phanères - Dermatite, autre (Après une exposition systémique)]
Contact avec la peau - Humain : 2 pph/48H (Continu) [Peau et phanères - Dermatite, allergique (Après une exposition topique)]
Contact avec la peau - Lapin : 10 gm

Inhalation: Inhalation - Rat LC50: 78000 mg/m³/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Souris LC50: 18500 mg/m³/2H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Ingestion: Orale - Rat LD50: 7872 mg/kg [Comportement - Faiblesse des muscles Comportement - Coma Poumons, thorax et respiration - Dépression respiratoire]
Orale - Souris LD50: 3625 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Carbon tetrachloride :

Numéro RTECS: FG4900000

Yeux: Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 2200 ug/30S
Oeil - Lapin Test standard de Draize.: 500 mg/24H

Peau: Contact avec la peau - Rat : 5070 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Contact avec la peau - Lapin : >20 gm/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Contact avec la peau - Cobaye : >9400 uL/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Contact avec la peau - Lapin : 4 mg
Contact avec la peau - Lapin : 500 mg/24H

Inhalation: Inhalation - Rat LC50: 8000 ppm/4H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Souris LC50: 9526 ppm/8H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Souris LC50: 34500 mg/m³/2H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Inhalation - Rat LC50: 46000 mg/m³/6H [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Ingestion: Orale - Rat LD50: 2350 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]
Orale - Souris LD50: 7749 mg/kg [Renseignements détaillés concernant les effets toxiques non signalés autres que la valeur de dose létale]

Cancérogénicité: IARC : Groupe 2B : potentiel cancérogène pour les êtres humains.
NTP : raisonnablement anticipé comme étant un agent cancérogène pour les humains.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité:	Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.
Évolution dans l'environnement :	Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Élimination des déchets:	Consultez avec les directives des USA EPA énumérées dans la partie 261,3 de 40 CFR pour les classifications de la perte dangereuse avant la disposition. En outre, consultez avec votre état et conditions de rebut locales ou directives, si c'est approprié, d'assurer la conformité. Chargez-vous de la disposition dans l'accord à l'cEpa et/ou l'état et les directives locales.
Numéro RCRA:	D001, D019
L'Information Importante de Disposition	DANGER ! Les chiffons, la paille de fer, et les déchets imbibés de ce produit risquent de prendre feu spontanément s'ils sont mal entreposés. Pour éviter toute combustion spontanée, placer, immédiatement après leur utilisation, chiffons, la paille de fer et les déchets dans un récipient étanche rempli d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT:	Refer to Bill of Lading
Numéro ONU DOT:	Refer to Bill of Lading

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

2,6-Di-tertiary-butyl-para-cresol :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Massachusetts:	Énuméré
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Chlorosulfonated polyethylene :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Maleic acid :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
Massachusetts:	Énuméré: Massachusetts Oil and Hazardous List
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Methyl Methacrylate Monomer :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
SARA:	EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
New Jersey:	Énuméré: NJ Hazardous List; Substance Number: 1277
Massachusetts:	Énuméré: Massachusetts Oil and Hazardous List
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Carbon tetrachloride :

État de l'inventaire TSCA:	Énuméré
SARA:	EPCRA - 40 CFR Part 372 - (SARA Titre III) Section 313 Produit chimique réglementé.
Proposition 65 de Californie:	Énuméré: cancer
New Jersey:	Énuméré: NJ Hazardous List; Substance Number: 0347
Massachusetts:	Énuméré: Massachusetts Oil and Hazardous List
Pennsylvanie:	Énuméré
Canada DSL :	Énuméré

Réglementations canadiennes. WHMIS Catégorie de danger (es): B2; D2B
Tous les composants de ce produit figurent sur la liste canadienne des substances domestiques.

Pictogrammes SIMDUT:



SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2*
Danger d'incendie HMIS: 3
Réactivité selon HMIS: 2
Protection personnelle selon HMIS: X

Fiche signalétique révisée le: Juillet 10, 2014
Auteur du SDS: Actio Corporation

Déni de responsabilité: Ces informations de santé et sécurité étaient selon nous exactes à la date de publication des présentes. Nous ne pouvons cependant accepter aucune responsabilité concernant des pertes, blessures ou dommages résultant de leur utilisation. Les renseignements présentés dans cette fiche technique sont offerts uniquement à titre informatif pour aider à déterminer comment manipuler, stocker et utiliser cette substance de façon sécuritaire. Les présentes ne constituent pas une spécification officielle et ne garantissent aucune propriété spécifique. Tous les produits chimiques doivent être manipulés uniquement par du personnel compétent, dans un environnement contrôlé.

Copyright© 1996-2018 Enviance. Tous droits réservés.